



Comment guérir la fracture sociale à l'école

Le ministère de l'Éducation nationale a rendu publics les chiffres de la fracture sociale à l'école. Quelles solutions pour la souder ? Des statistiques qui font beaucoup parler... À la demande du tribunal administratif de Paris, le ministère de l'Éducation nationale a rendu publics mi-novembre les indices de position sociale (IPS) de tous les collèges de France. Cet indicateur, créé en 2016 et resté jusqu'ici confidentiel, évalue le statut social d'un élève à partir de plusieurs critères, comme ses activités extrascolaires, l'accès à des livres et à Internet, les revenus et les diplômes de ses parents... Plus un collège obtient une note élevée, plus les élèves évoluent dans un établissement propice à la réussite.

Sans grande surprise, ces IPS montrent de forts écarts entre les établissements publics et privés. Un exemple illustratif : sur les 100 collèges les mieux classés de France métropolitaine, 82 sont des établissements privés et 18 relèvent du public. Selon les observateurs, ce chiffre est bien le signe que les enfants aisés vont de préférence dans le privé, tandis que les enfants plus modestes se dirigent davantage vers le public. Cet entre-soi n'est pas sans conséquence. « La ségrégation sociale produit des effets négatifs sur les trajectoires scolaires, l'accès au savoir et à la culture, et plus généralement sur le sentiment d'appartenance à une nation et à un destin commun », avertit le sociologue Aziz Jellab, professeur à l'université Paris Lumières et auteur de *L'École à l'épreuve des incertitudes*. Plaidoyer pour une institution émancipatrice (Berger-Levrault, 2021).

Tournant gaullien

Comment en est-on arrivé là ? Pour le comprendre, il faut naviguer dans les méandres de l'histoire... et s'accrocher un peu. « Le problème de mixité sociale que nous connaissons a pour origine les années gaulliennes », explique Claude Lelièvre, historien spécialiste de l'éducation. En 1959, l'instruction civique obligatoire passe de 14 à 16 ans pour accroître le niveau général. Cette réforme prolonge de fait la scolarité des enfants modestes, qui, à l'inverse des plus aisés, entraînent pour beaucoup sur le marché du travail après le certificat d'études. Les jeunes Français, en masse, poursuivent donc leur instruction au collège d'enseignement secondaire (le fameux CES), créé en 1963 pour justement accompagner cette tranche d'âge.

En toute théorie, les adolescents modestes et aisés se retrouvent dans les mêmes établissements. Mais c'était sans compter sur la loi Debré de 1959. Pour mémoire, elle officialise l'existence de l'enseignement privé à côté de l'enseignement public, considérant la liberté d'enseignement comme essentielle. « Le privé sous contrat est désormais subventionné par l'État. Il devient donc plus abordable et les personnes qui en ont les moyens préfèrent y envoyer leurs enfants », conclut l'auteur de *L'École d'aujourd'hui à la lumière de l'histoire* (éditions Odile Jacob, 2021). Les Français les plus modestes, eux, continuent d'envoyer leurs enfants dans le public. Soixante ans plus tard, le tableau a peu changé.

Imposer des quotas

L'Éducation nationale, sous pression depuis la publication des IPS, entend bien corriger cette séparation sociale de fait. Le 9 novembre, dans l'émission *Quotidien* de TMC, Pap Ndiaye a rappelé vouloir faire de la mixité sociale une « priorité » de son ministère. Ses propositions seront rendues publiques en janvier. En attendant, plusieurs intellectuels ont déjà planché sur la question. Parmi les sujets sur la table, celui d'imposer aux établissements privés le brassage des catégories sociales. « L'État pourrait dire "vous



êtes sous contrat et donc subventionné si et seulement si vous accueillez entre 20 et 30 % d'élèves modestes" », propose Claude Lelièvre, qui voit dans cette piste le moyen le plus efficace de résoudre l'équation. « Il sera, sinon, impossible d'améliorer la mixité compte tenu de la concurrence du privé », assure l'historien.

Aziz Jellab propose lui aussi de réguler l'offre. « Dans la mesure où la réussite scolaire est très dépendante de l'origine sociale, il faudrait inciter fortement le privé à accueillir des élèves faibles ou moyens, et pas seulement les meilleurs », suggère le sociologue, qui a aussi écrit L'Éducation prioritaire en France (éditions L'Harmattan, 2020). Une façon de réduire la fracture sociale et même d'améliorer la mixité scolaire.

Carte scolaire

Très vite, dans les discussions, la question de la carte scolaire dans le public fait surface. Pour mémoire, les élèves sont affectés dans tel ou tel établissement selon le secteur géographique dans lequel ils sont domiciliés. Il arrive que, dans la même ville, l'indice de position sociale fasse le grand écart. C'est le cas, notamment, à Marseille. L'IPS du collège Édouard-Manet (14^e arrondissement) se situe à 56,7 quand celui du collège Chape (4^e arrondissement) grimpe à 120,1. « Il faudrait redessiner les cartes de sorte que les établissements accueillent à la fois des élèves de quartiers modestes, moyens et aisés », insiste Aziz Jellab. C'est l'expérience tentée par la Ville de Paris avec ses « secteurs multicollèges » et jugée « encourageante » par l'Institut des politiques publiques. Ce dispositif consiste à mélanger les élèves issus de milieux sociaux constatés dans des établissements situés près de chez eux.

Au sujet de la carte scolaire, d'autres intellectuels formulent des propositions décapantes. C'est le cas de Lisa Kamen-Hirsig. La chroniqueuse éducation au Point propose tout bonnement de supprimer la carte scolaire et rendre les écoles privées « gratuites » par un système de chèque éducation. « À chaque parent, l'État verse l'équivalent de ce que coûte son enfant (soit un peu plus de 7 000 euros pour un élève du primaire, environ 11 000 euros pour un élève du collège), ce qui lui permet d'affecter cette somme à l'établissement qui lui convient le mieux », écrit-elle dans une récente chronique.

Professeurs expérimentés

Un autre levier d'action pour favoriser la mixité concerne l'attractivité des établissements publics. Nombre de parents qui le peuvent envoient leurs enfants dans le privé car l'école, le collège ou le lycée de secteur a mauvaise réputation ou n'est pas au niveau de leurs attentes. « Pour inciter ces familles à remettre leurs enfants dans le public, il faut travailler sur la qualité de l'offre scolaire », insiste Aziz Jellab. Qu'entend le sociologue par cela ? « La qualité de l'offre signifie d'abord des conditions de travail, d'enseignement et d'apprentissage sereines, propices à l'investissement cognitif des élèves. Elle suppose aussi de développer une pédagogie plus active, de procéder par des évaluations régulières qui permettent aux élèves de se positionner et de progresser. Une offre scolaire et éducative de qualité ne doit pas négliger les activités périscolaires et un partenariat étroit avec les parents », détaille-t-il.

L'historien Claude Lelièvre propose de mettre des professeurs plus expérimentés et mieux payés dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire (REP), ceux qui concentrent les difficultés sociales. « C'est un serpent de mer et un sujet explosif, reconnaît l'historien. Mais est-il normal que les jeunes professeurs, envoyés en priorité dans ces REP, s'aguerrissent sur le dos des élèves en difficulté sociale ? » En août, le ministre de l'Éducation nationale a reconnu que « l'école est injuste avec les pauvres ». En 2012, un document de la Cour des comptes établissait que l'Éducation nationale dépensait 47 % de plus pour former un lycéen parisien que pour un élève de Créteil (Val-de-Marne), en banlieue... Selon toute vraisemblance, le constat est similaire dix ans plus tard.

